

Mardi 09 Février 2016



Dans le cadre de la loi N°2004-575 du 21 juin 2004 et le décret d'application N°2007-602 du 25 avril 2007, **SUD a, une nouvelle fois**, renouvelé son accord pour organiser l'élection des représentants du personnel par voie électronique. Une demande souhaitée par la majorité des salariés et que SUD a décidé de soutenir. Cette fois, l'Accord a été signé par les autres organisations syndicales. Protelco va donc pouvoir organiser les élections de mi-Mars 2016 par voie électronique.

En pratique, les électeurs sont invités à voter au moyen d'un site Internet sécurisé. Via ce dernier, ils peuvent avoir sous les yeux les informations générales des candidats et leurs programmes et ainsi voter de façon plus éclairée. Les salariés auront aussi un accès rapide aux résultats une fois ceux-ci proclamés. Le calcul des résultats et l'édition des documents obligatoires seront automatisés et vérifiables par tous.

En supprimant les aléas du vote traditionnel (vote à l'urne pour les sédentaires et vote par correspondance pour les itinérants), le système de vote électronique permettra des résultats électoraux plus rapides, plus fiables, tout en sécurisant les opérations électorales.

Ainsi,

- **Il n'est plus possible de perdre ou de détourner des bulletins.**
- **Il ne peut y avoir d'erreur sur un bulletin rendant le vote nul.**

Toutefois, pour que ce mode de scrutin ait une réelle valeur démocratique, **certaines conditions doivent être réunies:**

- **Respect du cadre sécurisé fixé par la CNIL.**
- **Garantie de confidentialité du vote.**
- **Mise en place d'un bureau de vote avec un président et des assesseurs désignés par chaque Organisation Syndicale.**
- **Constitution d'une cellule avec un représentant du prestataire, un représentant par liste de candidats et des membres du bureau de vote. Cette cellule veillera au bon fonctionnement et à la surveillance du système de vote électronique.**

SUD va exiger lors de la négociation du protocole d'accord préélectoral (PAP) des conditions de vote identiques pour tous les salariés sédentaires et itinérants, ainsi qu'un mode opératoire qui permettrait de réduire tout risque de fraude ou de contestation.

Pour vos représentants **SUD** il s'agit d'être cohérents avec ce monde basé sur le numérique, la créativité, l'innovation, l'intelligence dont nous sommes parmi les acteurs principaux.

